



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Etaient absents : M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. PERRIN/S. KURT ; N. PERROT/C. LOMBARD ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT.

DM7 : Lave-vaisselle périscolaire

Le lave-vaisselle du périscolaire Viennet, qui a 17 ans, est défectueux. Il convient de le remplacer.

Il s'avère que le lave-vaisselle du périscolaire Lavoisier, qui fonctionne bien, est situé dans un local exigü, inadapté à ce matériel qui ne dispose pas de condensateur.

Il est donc proposé de le transférer au périscolaire Viennet qui dispose d'un local adapté (plus grand et aéré), et d'acquérir un lave-vaisselle neuf au périscolaire Lavoisier, adapté à ce lieu avec capot récupérateur de chaleur.

Le coût de cet investissement est estimé à 8 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

- Compte 2188, fonction 251 pour un montant de 8 000 €.

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la DM n°7.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/07/2023